

USAGE
PRO.

**GUÊPES
FRELONS
FOURMIS**

...



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Insectes xylophages à
l'intérieur et extérieur des
habitations

ACTION ET TRAITEMENT :
Insecticide prêt à l'emploi
longue rémanence.



CONTIENT :
0,75% Perméthrine
25/75 cis-trans

**DURÉE DE
CONSERVATION :**
2 ans

AVERTISSEMENT :
Attention



CONDITIONNEMENT :
Sac de 5 Kg

PERMAX D



PERMAX D est une poudre inodore agissant par contact sur :

- **Les insectes rampants tels que blattes, punaises, lépismes, grillons, fourmis, ainsi que les puces et les cloportes dans certains locaux industriels, entrepôts et habitations.**
 - **Les nids de guêpes.**
- C'est l'insecticide idéal pour traiter les endroits où les solutions aqueuses sont inappropriées.**

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

A - INSECTES RAMPANTS (blattes...):

Dosage : 30 à 50 g par m².

Saupoudrer la poudre en fines couches aux endroits régulièrement fréquentés par les insectes ou bien là où ils s'abritent : derrière et le long des plinthes, sous les machines, entre les doubles parois, les tuyauteries, dans les armoires électriques.

Ne réoccuper les locaux qu'après une bonne aération.

B. NIDS DE GUÊPES :

Dosage 100 à 250 g par nid.

Contre les guêpes, PERMAX D est à injecter directement dans l'entrée du nid.

Application : pour obtenir l'efficacité optimum, utiliser la poudreuse DR 5, spécialement conçue à cet effet.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (couvrir les aquariums).

Eviter d'inhaler de la poudre au moment de l'application/porter un masque type P2.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.